

pour chaque faute de français ; un dixième (0.1) pour chaque faute de ponctuation et d'accentuation ; et enfin ce que l'élève peut avoir perdu sur les deux points réservés pour l'appréciation générale du devoir.

2. Pour le thème latin, on ne le divise pas ainsi par parties ; on réserve cependant deux points à répartir sur l'ensemble pour l'élégance du latin. On observe la même règle pour la correction du thème anglais, mais sans réserver de points pour l'élégance de l'anglais. Quand les fautes se sont accumulées de manière à épuiser le nombre total des points, on peut dès lors discontinuer la correction, puisque tous les points sont déjà perdus.

3. Le tarif pour les thèmes est le suivant :

Pour le thème latin :

A déduire : Barbarisme, 1 point ; solécisme, 1 ; contresens dans une proposition principale, 1 ; ponctuation, pour chaque faute, 1 ; barbarisme et solécisme réunis, 1, 2 ; phrase incomplète, v. g. verbe principal manquant, 0.5 ; enfin contresens dans une proposition incidente, 0, 2.

Pour le thème anglais :

Faute contre l'orthographe 0.3 ; contre la grammaire 0.7 ; contresens dans une phrase principale 0.5 ; contresens dans une phrase incidente 0.2 ; terme et locution impropre 0.2 ; faute de ponctuation 0.1.

4.—La version anglaise pour les candidats de langue anglaise se corrige d'après le même tarif que le thème anglais, et l'on ajoute 0.1 de point pour chaque faute d'accentuation.

5.—Pour la composition littéraire, on attribue 18 points au fond, 10 à la forme, et l'on affecte 6 points à la correction grammaticale, laquelle est jugée par une appréciation générale, et non pas par la notation de chaque